

# LIMOGES METROPOLE

---

ARRETE

*Le Président de Limoges Métropole,*

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à **Mme Magali ROUGEUX**, responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat, **Mme Sandrine SOREL**, Directrice générale adjointe des services, responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, **M. Guillaume VALADE**, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

N° 28133

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L.5211-10,

**VU** la délibération n°10 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

**CONSIDERANT** que Mme Magali ROUGEUX assure les fonctions de responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat,

**CONSIDERANT** que M. Guillaume VALADE assure les fonctions de Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social,

**CONSIDERANT** que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Madame Magali ROUGEUX responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'instruction des autorisations préalables de mise en location (dont récépissés de complétude des dossiers, bordereaux de transmission, courriers...)
- L'ensemble des arrêtés relatifs aux demandes d'autorisation préalable de location notamment les arrêtés d'autorisation, d'autorisation avec réserves et de refus d'autorisation de mise en location.

**ARTICLE 2** : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Magali ROUGEUX, délégation est donnée, par ordre de priorité et dans les mêmes conditions à :

- M. Guillaume VALADE,
- Mme Sandrine SOREL.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 4** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le vendredi 17 avril 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.*